

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 21 septembre 2021

Date de
convocation :
15.09.2021

L'an deux mille vingt et un le vingt et un septembre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

Mme LEURETTE Catherine

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Elisabeth LEBRETON a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

Catherine LEURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

**POINT ARI 2 - PROCEDE DE SECURISATION DES REMPARTS DU CHATEAU ET
AMENAGEMENT DES JARDINS : DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES**

006-210600000-20210921-2021-08-12-BE
Reçu le 01/10/2021
Publié le 01/10/2021

Considérant la nécessité de reajuster le plan de financement en raison de la notification d'attribution de l'Etat d'un montant de 173 228.35 euros pour la réalisation de cette opération et des travaux supplémentaires prévus dans le cadre de la préservation de l'archéologie.

Il est donc proposé de solliciter le Département des Alpes-Maritimes pour un complément de 248 639 euros pour un budget prévisionnel de 527 335 HT.

L'objectif étant d'obtenir le taux maximum de subventions possibles à savoir 80% du montant total HT de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire a déposer un dossier de demande de subvention

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 28 septembre 2021

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE